

Le projet de réforme des retraites va dans le bon sens mais doit mieux prendre en compte les professions libérales

Le Premier ministre a détaillé, mercredi 11 décembre dernier, la réforme des retraites portée par le gouvernement. Régime universel, système par point, gouvernance, âge légal, pénibilité... Si l'U2P estime que les grands axes du projet tendent à en faire une réforme équilibrée, elle alerte néanmoins sur le sort qui risquerait d'être fait aux professions libérales en l'absence d'écoute et de mesures adaptées.

Pour l'U2P, la France doit nécessairement s'engager dans un processus de réforme des retraites avec deux priorités majeures :

- pérenniser et garantir cette forme de protection sociale mise en place après la Seconde Guerre mondiale, qui maintient la solidarité entre les générations et qui est indispensable à toute société ;

- sauvegarder un niveau de pension permettant aux Français de vivre pleinement leurs années de retraite et de contribuer à la croissance économique.

Les grands axes de la réforme présentés par le Premier ministre répondent à ces objectifs. Ainsi, en dépit de certaines réserves, je salue l'équilibre général du projet et constate avec satisfaction que la plupart des revendications que nous avons portées pendant deux années seraient prises en compte.

Compte tenu des spécificités de leurs régimes actuels les travailleurs indépendants étaient particulièrement en risque face à la réforme. Or,

l'U2P a obtenu satisfaction sur plusieurs points.

L'assiette des prélèvements sociaux des travailleurs indépendants va être revue à la baisse de façon à annuler la hausse du taux de cotisation des artisans et commerçants (de 24,75 % à 28,12 %) induite par la réforme.

Une négociation avec les représentants des professions libérales devra être conduite

Par contre, ces propositions sont insuffisantes pour amortir la hausse des cotisations applicables aux professionnels libéraux (de 14% à 28,12% pour les avocats et les infirmières libérales notamment) et la baisse de leurs pensions. Un étalement sur 15 ans de l'application de la réforme ne permettra pas d'en limiter suffisamment l'impact.

Une négociation avec les représentants des professions libérales devra être conduite le plus rapidement possible afin de trouver des mesures



Philippe Chagnon, Cofiteo/Santé U2P

complémentaires destinées à limiter la hausse de leurs cotisations et la baisse prévisible du rendement de leurs retraites.

Par ailleurs, je me félicite du relèvement à 1 000 euros de la

pension de retraite minimale, mesure réclamée depuis plusieurs années pour mettre fin à la situation de nombreuses personnes qui ont travaillé toute

... Suite en page 3

Abonnez-vous à la newsletter de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »
[@U2P_France](https://twitter.com/U2P_France)

Mouvement sociaux
Les chefs d'entreprise de proximité entre morosité ambiante et impact des blocages sur l'activité **p. 3**

Vœux Belle et heureuse année 2020 ! **p. 2**

Prime de fin d'année Un nouveau dispositif qui lèse les 2,8 millions d'entreprises de proximité **p. 2**

Protection sociale L'intégration du RSI au régime général de la Sécurité sociale poursuit son cours **p. 2**

Belle et heureuse année 2020

« L'U2P œuvre jour après jour pour faire entendre la voix de près de 3 millions de chefs d'entreprise de proximité, pour favoriser leur développement, et pour promouvoir leur indépendance, leur créativité et leur savoir-faire.

Nous souhaitons une belle et heureuse année 2020 à vous et à vos proches. »

Le Président de l'U2P, Alain Griset, et les Vice-Présidents, Patrick Liébus, Michel Picon, Joël Mauvigney, Bernard Stalter.



Alain griset



Patrick Liébus



Michel Picon



Joël Mauvigney



Bernard Stalter

Prime de fin d'année : un nouveau dispositif qui lèse les 2,8 millions d'entreprises de proximité

Prisée par les chefs d'entreprise de proximité lors de sa mise en place fin 2018, la prime a été reconduite pour 2020 selon des modalités plus contraignantes. Au risque d'écarter des millions d'entreprises pourtant demandeuses d'un tel dispositif, et de priver simultanément leurs salariés d'un geste en faveur du pouvoir d'achat.

Le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a estimé lundi 16 décembre que la prime de fin d'année défiscalisée et désocialisée serait un outil efficace pour redonner du pouvoir d'achat aux Français. L'U2P partage d'autant plus cette analyse que le dispositif, lancé fin 2018 en pleine crise des Gilets jaunes, a su trouver immédiatement les faveurs des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales en raison de son extrême simplicité (jusqu'à 1 000 euros pour les Français dont le salaire est inférieur à trois fois le SMIC).



En revanche, réserver le recours à cette prime aux entreprises qui auraient mis en place un dispositif d'intéressement est de nature à limiter considérablement son usage par les entreprises. C'est totalement méconnaître le quotidien des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux que de formuler une telle exigence. Le

ministre de l'Économie et des Finances veut croire que les « simplifications » apportées à l'intéressement sont une solution mais il n'en est rien : la crainte de la complexité et le risque de contentieux demeurent, dissuadant les chefs des plus petites entreprises de recourir à ce dispositif.

Ce parti pris va restreindre de fait le champ d'application de la prime aux grands groupes, écartant assez largement les petites entreprises d'un outil d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés dont elles sont pourtant demandeuses.

Alain Griset, Président de l'U2P, a indiqué : « Nos collègues ont besoin de mesures simples, efficaces, rapides à mettre en œuvre et le succès de la prime dite Macron en 2018 le prouve. Les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales ont joué le jeu, trop heureux d'avoir enfin un dispositif facile à utiliser pour récompenser leurs salariés. Dès lors, pourquoi remettre en cause ce qui fonctionne ? Nous n'avons pas besoin de contraintes simplifiées, nous avons besoin de moins de contraintes ! » ■

L'intégration du RSI au régime général de la Sécurité sociale poursuit son cours

Supprimé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, le RSI se voit progressivement intégré au régime général de la Sécurité sociale. La transition devrait s'achever début 2020.

Le transfert du RSI entame sa dernière phase. L'Acoiss, la CNAM, la CNAV et la DSS ont fait état de la progression du chantier d'intégration du RSI au régime général de la Sécurité sociale. Ce sont ainsi près de 7 000 salariés qui ont

vu leur poste et leurs missions transférés.

Le processus se déroule pour l'instant sans heurt, avec une attention particulière portée à l'impact de ces changements sur les travailleurs indépendants, longtemps éprouvés par



les difficultés à répétition rencontrées par le RSI. Le taux de réclamation aurait ainsi diminué de 17 % entre 2017 et 2019, avec une amélioration en pa-

rallèle du taux de « décroché téléphonique » et un taux de satisfaction globale qui s'établirait à 74 %.

Le taux de réclamation aurait diminué de 17 % entre 2017 et 2019

L'intégration complète est prévue pour février 2020, une fois transférés les derniers organismes délégataires. ■

Suite de la page 1 •••

leur vie et qui ont la durée de cotisation requise mais qui se retrouvent avec quelques centaines d'euros pour vivre, au même titre que des personnes éligibles aux minima sociaux. Le maintien du système des carrières longues permettant à ceux qui ont commencé à travailler tôt de partir entre 60 et 62 ans est également une mesure de bon sens.

De même, la réforme prévoit de maintenir pour les travailleurs indépendants les réserves des régimes complémentaires.

L'U2P approuve la décision de confier la gouvernance du

système de retraites aux partenaires sociaux. C'était la condition pour ne pas risquer une remise en cause des grands équilibres du système de retraite à chaque alternance politique et c'est la reconnaissance de la qualité de la gestion notamment de l'Agirc et de l'Arco par les partenaires sociaux.

Ceux-ci auront la responsabilité de fixer par la négociation l'âge d'équilibre de départ à la retraite en deçà duquel la pension subira une décote et au-delà duquel un bonus sera au contraire appliqué. J'ai confiance dans les partenaires sociaux pour parvenir à trouver cet équilibre.

L'U2P appelle les organisations à l'origine des grèves à trouver d'autres formes de contestation, singulièrement en cette période de fêtes

Dans ce contexte, l'U2P appelle les organisations à l'origine des grèves et des manifestations de ces derniers jours, à trouver d'autres formes de contestation qui ne soient pas de nature à limiter l'accès des Françaises et des Français aux entreprises de proximité, singulièrement en cette période de fêtes.

En conclusion, il est très important que notre système de retraite trouve les voies de sa pérennité et que l'entrée des travailleurs indépendants dans ce régime universel ne se fasse pas à leur détriment. Sur ces deux points, je considère que la réforme présentée par le Premier ministre est plutôt de nature à nous rassurer. Je m'engage à poursuivre pied à pied la concertation avec le Gouvernement et le parlement pour en améliorer les modalités de mise en œuvre, particulièrement pour les professions libérales. ■

Alain Griset

[@alaingriset](https://twitter.com/alaingriset)

Mouvements sociaux : les chefs d'entreprise de proximité entre morosité ambiante et impact des blocages sur l'activité

Tous les artisans, commerçants et professionnels libéraux ne sont pas logés à la même enseigne. Si certains, dans les villes moyennes et les zones rurales, pâtissent de la morosité ambiante et de l'inquiétude de nombreux Français qui restreignent leurs dépenses, d'autres sont touchés de plein fouet par les blocages.

Le constat est unanime : interrogés, les chefs d'entreprise de proximité font état d'une morosité ambiante, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des entreprises. Dans certains secteurs, par exemple l'artisanat du bâtiment, cette inquiétude s'inscrit dans un contexte général d'incertitude, lié en particulier à de nouvelles contraintes à venir comme la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR, en dépit des aménagements obtenus par la CNATP et l'U2P.

Et dans un tel climat, l'activité s'en ressent. « On sent que les gens sont inquiets et ont mauvais moral » témoigne ainsi un chef d'entreprise du Vaucluse.

« De nombreux consommateurs démultiplient leurs achats sur internet pour éviter de se déplacer »

U2P Île-de-France

Dans les grandes villes, et singulièrement en région parisienne, les grèves et les blocages ont un impact direct sur l'activité. « De nombreux consommateurs démultiplient leurs achats sur internet pour éviter de se déplacer. C'est aussi vrai dans l'alimentaire » se désolé ainsi l'U2P d'Île-de-France. Dans le Nord, des coiffeurs font état d'une baisse de chiffre d'affaires allant de 50 % à 70 %. De même les achats alimentaires ont diminué à l'heure du déjeuner en raison de clients qui évitent d'avoir à se rendre sur leur lieu de travail et restent chez eux. Faute de transports en commun, les marchés en ville sont également beaucoup moins fréquentés.

Mais les problèmes ne proviennent pas uniquement d'une clientèle qui se raréfie. Il y a parfois des pertes sèches, comme l'a vécu un fleuriste parisien qui a vu ses frais de livraisons exploser sans pouvoir les répercuter sur une commande



payée d'avance, ou des artisans taxi, tenus d'appliquer un forfait pour les courses en direction des aéroports d'Orly et de Roissy qui peuvent leur prendre jusqu'à plusieurs heures. C'est aussi le cas des obligations de fermeture par arrêté préfectoral, pour les entreprises situées sur le parcours des manifestations, qui se répercutent inévitablement sur le chiffre d'affaires. Enfin, s'il est possible de constituer de petits stocks dans certaines activités, ce n'est pas le cas partout et les difficultés d'approvisionnement liées aux blocages vont se faire de plus en plus pesantes à mesure que les grèves se poursuivent.

Dans ce contexte, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire et la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher ont réuni les

organisations professionnelles afin de dresser un premier bilan de l'impact des mouvements sociaux.

Les ministres ont ainsi assuré vouloir tenir compte des inquiétudes exprimées notamment par l'artisanat et l'hôtellerie-restauration.

Il a été décidé un examen des entreprises ayant bénéficié des dispositifs de report de charges sociales et fiscales mis en œuvre à la suite du mouvement des Gilets jaunes, afin de s'assurer que leur situation s'est stabilisée et d'envisager si nécessaire des aménagements.

Ces dispositifs seront réactivés, au moins en Île-de-France dans un premier temps.

Un référent a d'ailleurs été désigné auprès du Directeur général des entreprises. ■

Brèves

Santé au travail. Dans la perspective d'une réforme sur la santé au travail, l'U2P est favorable à ce que des discussions s'engagent sur l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle. Elle rencontrera prochainement les deux autres organisations patronales afin d'échanger sur l'opportunité et les modalités d'une telle négociation. L'U2P a fait valoir ses positions à l'occasion d'une pré-concertation menée dans le cadre du Conseil d'orientation des conditions de travail. Elle estime notamment qu'il est nécessaire de recentrer les prestations des Service de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) sur l'appui et le service aux TPE, et qu'il faut ouvrir à la médecine de ville le suivi médical des salariés, en laissant le choix à l'employeur sur le mode de suivi entre SSTI ou médecine de ville.

Hommage. L'UMIH (adhérente de la CGAD) a annoncé le 4 décembre dernier le décès d'André Daguin, survenu à Auch. Chef doublement étoilé, André Daguin avait notamment présidé l'UMIH de 1998 à 2008. « *Nous devons beaucoup à André Daguin. Il a su tracer une nouvelle voie dans le monde syndical en fédérant les professionnels indépendants et en rassemblant tous les acteurs du secteur* », ont déclaré Roland Héguy et Hervé Becam, Président et Vice-Président de l'UMIH.

Vigilance sur le travail de nuit. Le Conseil des ministres a tranché: les dispositions prévoyant de repousser de 21 heures à minuit l'horaire-limite de fermeture des commerces alimentaires et de raccourcir de 9 à 7 heures la durée de la période de nuit ont été retirées du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social. L'éventuelle remise en cause de la réglementation actuelle sera précédée d'une concertation de six mois avec les partenaires sociaux.

L'apprentissage au plus haut. Selon les données rendues publiques par la Dares, 64 200 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés en septembre de cette année. Un chiffre en hausse de près de 7,5 % par rapport à l'an dernier. Une progression due en grande partie au dynamisme du secteur privé, où la hausse atteint 8,1 %

(contre 3,5 % dans le secteur public). Le nombre d'entrées en apprentissage s'y établit ainsi à 61 358, un plus haut depuis cinq ans. Depuis le mois de janvier, le secteur privé cumule ainsi plus de 170 000 nouveaux contrats, en hausse de 6 % par rapport à la même période l'année dernière. Les contrats de professionnalisation enregistrent eux aussi une hausse mais qui s'avère plus modeste: les 94 588 nouveaux contrats signés entre janvier et août 2019 représentent ainsi une progression de 1,7 % par rapport à la même période l'an passé.

Des aides pour les entreprises impactées par les mouvements sociaux. La Direction Générale des Entreprises propose des fiches récapitulatives où figurent les contacts utiles (noms, numéros de téléphone et adresses email) et l'accompagnement auquel peuvent prétendre les entreprises (remboursement accéléré des crédits d'impôt, report des échéances sociales ou fiscales, médiation du crédit...) impactées par les mouvements sociaux. Des informations à retrouver sur le site entreprises.gouv.fr.

Pietraszewski succède à Delevoye. Laurent Pietraszewski, député LREM du Nord, membre de la commission des Affaires sociales, rapporteur du projet de loi pour la réforme du code du travail et ancien cadre en ressources humaines chez Auchan, est entré au gouvernement comme secrétaire d'État en charge des retraites. ■

Pt de loi lutte c/ le gaspillage et éco circulaire : les commerçants seront libres de conventionner ou non avec des associations pour organiser le don de denrées alimentaires avant leur péremption. Merci @ brunepoirson @LMaillart et @V_Riotton d'avoir défendu cette liberté.

Twitter — @U2P_france
12 décembre 2019

Agenda

17 décembre

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une conférence téléphonique avec Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, afin de faire un bilan d'étape des conséquences des mouvements sociaux sur l'activité des entreprises.

18 décembre

Réunion du Conseil national de l'U2P.

Rencontre entre le Président, les Vice-Présidents et le Secrétaire général de l'U2P, et le Premier ministre Édouard Philippe dans le cadre de la concertation sur les retraites.

19 décembre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et Arnaud Muret, Directeur Général de l'OPCO des entreprises de proximité.

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une rencontre multilatérale à Matignon, à l'invitation du Premier ministre Édouard Philippe.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 décembre 2019
Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr
Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban
Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage